



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

14 décembre 2020

### **Promotion touristique**

#### **Cartes journalières de ski et bons de 30 francs pour les produits valaisans**

**Les trois actions du concept promotionnel « Tourisme valaisan » sont désormais lancées. Les clients ayant acheté au moins douze bouteilles de vin chez le même producteur lors des « Caves ouvertes des vins du Valais » recevront ces prochains jours une carte journalière de ski. Les propriétaires de résidences secondaires trouveront quant à eux dans leurs boîtes aux lettres trois bons de 30 francs pour l'achat de produits valaisans afin de les remercier de leur fidélité. Par ces actions, le Conseil d'Etat valaisan souhaite permettre aux hôtes et aux habitants du Valais de profiter des activités de saisons et des produits du terroir.**

Initié cet été avec l'action « Bons de 100 francs », qui a permis de reverser quelque 10 millions de francs dans l'économie valaisanne, le concept promotionnel « Tourisme valaisan » continue de déployer ses effets à l'approche des fêtes de fin d'année et pour 2021.

Les quelque 67'000 propriétaires de résidences secondaires situées en Valais, et qui se sont acquittés des taxes de séjour, bénéficieront de l'action « Merci ». Celle-ci se présente sous la forme de trois bons de 30 francs chacun - valables du 15 décembre 2020 au 14 décembre 2021 - pour l'achat de vins, fromages et produits AOP/IGP du Valais. Ces derniers sont à faire valoir directement auprès des producteurs participants, dont la liste peut être consultée sur [www.valais.ch/merci](http://www.valais.ch/merci). Cette action représente un potentiel d'achat de plus de six millions de francs pour l'économie valaisanne.

Quant aux personnes qui ont acheté au moins douze bouteilles de vin dans une même cave lors des « Caves ouvertes des vins du Valais », elles recevront leurs forfaits pour une journée de ski dans la station de leur choix. Quelque 18'000 personnes ont rempli la condition de base, ce qui correspond à 216'000 bouteilles vendues. Les bénéficiaires recevront leurs sésames par courrier cette semaine. Ils seront valables dès le 19 décembre et jusqu'au terme de la saison d'hiver 2020/21.

Par ces actions le Conseil d'Etat souhaite permettre aux hôtes et aux habitants du Valais de profiter des activités et produits du terroir valaisan, dans la limite des possibilités offertes par la situation sanitaire et dans le respect des règles en vigueur. Les conditions des offres pourraient être adaptées si la situation venait à évoluer.

#### **Personne de contact**

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00